



CONFERENCE DES OING CONF/AG(2023)SYN1

REUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport de la réunion hybride

24 avril 2023

14:00-17:30 Première session de l'Assemblée générale ouverte aux membres de la COING uniquement

- À 16:02, le Président de la Conférence des OING, M. GERHARD ERMISCHER, ouvre la réunion et invite les participants à observer une minute de silence en mémoire du décès de leur estimé membre et représentant de l'organisation « Right to Die », qui était également membre du Comité d'appel, M. Albert Otto Aycke Smook (1938-2023).
- 2. Nomination des rapporteurs de la réunion.

Simon Matthijssen est nommé rapporteur (résultats du vote : sur place : 27 voix pour, 2 voix contre, zéro abstention. En ligne 100 % de voix pour)

3. Projet d'ordre du jour - pour adoption

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Rapport de la réunion des 5–6 octobre 2022 – pour adoption CONF/AG(2022) SYN3 - CONF/AG(2022) SYN4

Les commentaires ont été pris en considération, le rapport de la réunion précédente a été approuvé à une large majorité.

5. Rapport du président

- Pour approbation

Présentation par Ruth Allen (Commission permanente).

- La Commission permanente s'est efforcée de rédiger un rapport intermédiaire concis, notre Stratégie triennale globale ayant été définie au cours de l'année 2021. Nous avons désormais entamé la dernière année de notre mandat. Entretemps, nous avons eu à gérer le COVID et la guerre en Ukraine. Nous avons réaffirmé notre leadership fondé sur des valeurs; nous avons continué d'améliorer notre influence au sein du Conseil de l'Europe.
- Par ailleurs, nous avons saisi l'occasion de participer et d'avoir le plus d'impact possible sur le prochain Sommet qui se tiendra en Islande. Le rapport que nous avons sous les yeux explique de quelle manière nous nous mobilisons pour exercer et à accroître notre

pouvoir d'influence. La plupart de nos actions restent dans l'ombre ; nous consacrons du temps à préparer, écouter, capter l'attention et être visibles. Nous espérons que ce rapport suscitera des propositions quant à la manière de nous améliorer et qu'il sera interprété comme préalable au rapport final de l'an prochain.

- Geneviève Laloy (vice-présidente) ajoute que ce rapport met l'accent sur les points focaux choisis (qui feront l'objet d'une attention particulière lors de la prochaine session de l'Assemblée générale dans le cadre d'une réunion de réseautage).
- La représentante de CISV International remercie la Commission permanente pour la manière dont elle a mené à bien sa mission. Elle demande que la jeunesse, en particulier, ne soit pas oubliée et qu'une attention suffisante lui soit accordée dans tous les projets.
- Un représentant de l'ONG « Churches and freedom » apprécie la coopération recherchée avec des ONG soumises à des pressions. Selon lui, nous devrions axer nos efforts non seulement sur les droits des ONG, mais aussi sur la promotion de la paix.

Le rapport intermédiaire de la présidence est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie Mmes Allen et Laloy pour leur présentation de ce point de l'ordre du jour et rappelle que le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG distribue actuellement un questionnaire sur les ONG déclarées indésirables. Il faut espérer que d'autres ONG prendront note également de ce questionnaire et qu'elles seront prêtes à le remplir, si possible.

- 6. Rapports des comités et motifs de la prolongation éventuelle de comités
- 6.1 Rapport final du comité « Dialogue Interreligieux & Interconvictionnel (CDIRIC) » Gabriela Frey (Union bouddhiste européenne (EBU) et Sören Lenz (Conférence des églises européennes (CEC) donnent tout d'abord la parole à Liliane Bensedrine (future coprésidente) du comité :
 - L'un des objectifs majeurs du Comité, et l'une des raisons pour lesquelles nous poursuivons notre collaboration avec le Comité pour le dialogue interreligieux et interconvictionnel, est d'établir une plateforme permanente et inclusive pour le dialogue interreligieux et interconvictionnel au sein du Conseil de l'Europe. L'APCE l'a demandé en 2015 dans sa recommandation 2080 au Comité des Ministres. Le dialogue interculturel, interreligieux et interconvictionnel est reconnu par les institutions de l'Europe et des Nations Unies comme un important moyen de prévention et de lutte contre les préjugés, le rejet de l'altérité, la haine et la violence à l'égard de l'autre, différent par sa culture et sa religion.
 - En permettant une meilleure connaissance et compréhension, ce dialogue contribue à déminer les questions interreligieuses sensibles et controversées. En outre, le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme soulignent l'importance croissante des questions religieuses dans la vie sociale et politique.
 - C'est pourquoi il est important de poursuivre les travaux de notre Comité, dans le prolongement de ceux de notre Conférence et dans un esprit de complémentarité avec ceux du Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne les crimes de haine et toutes les formes de racisme et d'intolérance.

Sören Lenz, coprésident du comité, ajoute :

- Nos travaux peuvent être décrits en 3 points :
 - Transversalité dans nos travaux avec les autres comités de la Conférence des OING

- Droits des personnes migrantes préparation d'un webinaire sur la dimension interreligieuse et interconvictionnelle accueil des personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
- Les ONG en tant qu'organisations de défense de l'égalité de genre et des droits des femmes - réflexions initiales sur un webinaire autour du thème des religions, de l'égalité de genre et des droits des femmes. Et : Réflexions sur un événement organisé en marge de l'APCE : Titre provisoire : Guerre et paix. La situation actuelle en Ukraine et les rôles et perspectives des religions en Europe.
- ➤ Éducation : Recueil de pratiques inspirantes en matière d'éducation non formelle et programmes de formation aux différentes formes de dialogue. Par exemple, pilgrim.at qui associe la spiritualité et la responsabilité environnementale dans le cadre d'un programme éducatif pour les établissements scolaires et les enseignants ou Emouna, l'amphi des religions à Sciences Po.
- Visibilité: Le Comité a éveillé l'intérêt d'institutions extérieures à la Conférence des OING et du Conseil de l'Europe - Présentation à Science Po Strasbourg
 - Groupe de travail interculturel du Parlement européen
 - Armée belge/aumônerie interconvictionnelle
 - Les demandes de diverses organisations extérieures au Conseil de l'Europe et la présentation de nos travaux ont contribué à améliorer la visibilité de notre comité, mais aussi celle de la COING.

Gabriela Frey, coprésidente du comité, conclut :

- Nous sommes conscients qu'en abordant la question du dialogue interreligieux et interconvictionnel, nous traitons d'un sujet délicat et qu'il nous faut parvenir à un équilibre respectueux des OING laïques et confessionnelles.
- Nous avons observé ces dernières années de quelle manière certains gouvernements et organisations interprètent et utilisent la religion, notamment les croyances, au service de leurs intérêts et de leur pouvoir afin de justifier systématiquement de graves violations des droits humains ou de commettre des actes de violence.
- 6.2 Rapport du Comité « Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes » Mme Anita Schnetzer-Spranger (Zonta International) et Mme Bettina Hahne (Soroptimist International) font une présentation PowerPoint particulièrement instructive et claire.

Elles abordent, dans cette présentation, les *Objectifs du comité en matière d'égalité de genre et de droits des femmes* et expliquent les résultats obtenus.

- Étudier les objectifs des ONG du comité.
- Sensibiliser les membres du comité aux trois Conventions les plus importantes pour notre comité : la Convention d'Istanbul, la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains et la Charte sociale européenne révisée.
- Analyse de plusieurs exemples de projets menés par nos ONG : ce qui a bien marché et ce qui a moins bien fonctionné et pour quelles raisons.
- Présentation de la Convention d'Istanbul à l'Assemblée générale de la Conférence des OING (session de printemps 2022). (Un peu plus loin dans la présentation, le mécanisme de protection de la Convention d'Istanbul est expliqué en détail).
- Webinaire « Les ONG et le suivi de la Convention d'Istanbul ».

La partie suivante de la présentation est consacrée aux vœux pour l'avenir :

- Étudier d'autres possibilités de webinaires pour l'avenir (sur le suivi des Conventions ; webinaires dans des langues autres que l'anglais/le français).
- Analyser les actions possibles des ONG pour les Conventions selon leur structure et leur fonctionnement.

Étudier les possibilités de réseautage avec les autres comités des OING.

En conclusion, les intervenants ont abordé « le rôle des ONG (en général) », « le rôle des ONG en pratique » et enfin « les points à retenir ».

Ils concluent en précisant qu'ils attendent avec intérêt les commentaires, suggestions, contributions ainsi que le soutien des participants et qu'ils espèrent que l'Assemblée générale leur donnera la possibilité de poursuivre leurs travaux.

6.3 Rapport final du Comité « Environnement, Changement Climatique, Patrimoine & Santé »
- Carol Ritchie (EUROPARC - Fédération des parcs naturels et régionaux d'Europe)

Malheureusement, la connexion Internet avec Mme Carol Ritchie était de si mauvaise qualité qu'elle n'a pas pu commenter son rapport.

6.4 Rapport final du Comité « Crise environnementale et sanitaire » - Anne-Marie Chavanon (FIHUAT - Fédération Internationale pour l'Habitation, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires (FIHUAT).

Anne-Marie Chavanon, la présidente du Comité Crise environnementale et sanitaire, présente brièvement le contenu du rapport du comité.

Le Comité Crise environnementale et sanitaire s'est impliqué dans :

- Les comités directeurs : Le CDCPP et le DH-Bio, d'une part via la présence de membres représentant leur ONG, d'autre part la participation des responsables de ces comités directeurs aux travaux de notre comité.
- Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Contribution par des propositions d'amendements aux travaux de la Commission de la Gouvernance.
- Le GRETA avec lequel il a tenu des discussions en prévision d'une manifestation organisée par les membres du comité le 15 novembre 2022 à Venise sur le trafic d'êtres humains aggravé par les situations de crise.

Le Comité Crise environnementale et sanitaire a participé aux travaux d'autres comités de la COING dans le cadre de :

- Réunions de travail et événements divers, notamment grâce à la présence de membres communs. Cela a concerné notamment les comités Actions pour les droits sociaux et Droits des personnes migrantes.
 - La montée de la violence en période de crise requiert une collaboration plus étroite avec le Comité de la société civile sur les droits de l'enfant et le comité chargé des droits des femmes.

Le Comité Crise environnementale et sanitaire souhaiterait que la Commission permanente et le Secrétariat de la COING lui apportent leur soutien dans le cadre des communications entre son comité, les autres membres de la Conférence et les autres parties du CdE, notamment pour :

- Favoriser l'organisation de réunions au Palais ou dans les bureaux régionaux du Conseil de l'Europe ;
 - Aider à la diffusion des invitations ; Informer spécifiquement les comités sur les possibilités contributives ;
 - Lors d'événements créés par l'Organisation comme le Forum Mondial de la Démocratie ou encourager les échanges réguliers, comme le prochain événement de réseautage;
 - Vis-à-vis des autres organes du Conseil de l'Europe.

- Ouvrir la possibilité, auprès des secrétariats concernés, d'envoyer un représentant du Comité aux réunions de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'APCE.
- Diffuser les textes adoptés sur proposition des comités à l'ensemble des piliers du Conseil de l'Europe sur toutes les thématiques, sans exception. Notamment aux comités directeurs, aux commissions du Congrès et de l'APCE ainsi qu'aux GR compétents et au Secrétariat Général (transmission formelle autre que la Newsletter).
- Informer le comité du suivi de la transmission au CM et aux autres organes des recommandations adoptées par la Conférence sur proposition du Comité. Informer sur la réponse apportée par le Secrétariat général.
- Enfin, tout en gardant à l'esprit que la Conférence n'est pas un organe institutionnel, mais que la société civile est l'un des atouts que le Conseil de l'Europe cherche à développer, voir comment les travaux des comités peuvent être pris en compte dans le cadre général de l'activité du Conseil de l'Europe. (Les travaux passés n'ont généralement pas été pris en compte par les autres organes).

Le Comité Crise environnementale et sanitaire souhaite prolonger son mandat d'une année supplémentaire :

- Travaux en cours avec la Commission de la gouvernance du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur la révision de la Charte urbaine européenne.
- Programmation d'un événement en marge du prochain Sommet d'ONU-Habitat qui se tiendra du 5 au 9 juin 2023 à Nairobi.
- Contribution au prochain Sommet mondial sur la santé organisé en octobre à Berlin et au prochain Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD) qui se tiendra du 19 au 20 septembre à New York.
- Participation à plusieurs événements et travaux en cours des ONG membres et des réseaux partenaires européens et internationaux.
- Les stratégies de développement durable étant une priorité mondiale soutenue par le Conseil de l'Europe, le comité Crise environnementale et sanitaire estime qu'il est essentiel de s'y impliquer dans le cadre de ses travaux au sein de l'Organisation, au même titre que l'Assemblée parlementaire, le Congrès et le secteur ministériel.

Pour une présentation détaillée des activités du comité, veuillez suivre le lien d'accès au rapport complet, qui est indiqué plus haut.

6.5 Rapport final du Comité « Droits humains et intelligence artificielle » - Gilbert Flam (Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisemitisme - LICRA)

En raison de contraintes liées à son emploi du temps, M. Flam n'a pas pu assister à la réunion et sa présentation a été reportée au mercredi 26 avril 2023.

6.6 Rapport du Comité « Education à la démocratie » — Arja Krauchenberg (platefome d'apprentissage tout au long de la vie - LLLP)

Le Comité pour l'Education à la démocratie s'est principalement impliqué dans les comités et autres activités suivants par les contacts établis avec :

- Le Comité des droits de l'enfant, de la Santé et de l'Environnement et des Migrations.
- Les membres du comité sont également membres de ces autres comités, créant ainsi des synergies entre leurs travaux et les nôtres, essentiellement par leur présence aux réunions et par leurs contributions.

Le Comité pour l'Education à la démocratie a été en lien avec d'autres comités de la COING compte tenu :

 Du nombre assez important de membres des comités, plusieurs d'entre eux font également partie d'autres comités, ont participé à leurs sessions et ainsi contribué aux échanges mutuels entre les différents comités.

La commission permanente et le secrétariat de la COING pourraient soutenir les travaux du Comité pour l'Education à la démocratie et les communications entre ce comité, les autres membres de la COING et les autres parties du CdE de la manière suivante : Parmi les membres de la COING :

- Soutenir l'organisation d'échanges entre les différents comités pour favoriser les synergies et une meilleure coopération afin de tendre vers des objectifs communs.
- Partager des informations sur les événements à venir des membres pour faciliter la participation mutuelle des membres aux conférences et aux webinaires et les promouvoir au sein de leurs propres réseaux lorsque le sujet est pertinent.
- Publier des informations sur les résultats obtenus par d'autres membres lors d'événements ou de projets passés.

Vers les autres organes du CdE :

- Renforcer les échanges entre les autres organes du CdE et le Comité pour l'Education à la démocratie,
- car l'éducation est à la base de tous les travaux du Conseil ; Informer les comités des événements pertinents et en encourageant la participation des membres à ces événements.

À l'issue de la présentation du dernier rapport des travaux des comités, le président remercie les intervenants pour leurs présentations et rappelle qu'un vote se tiendra le mercredi 26 avril 2023 sur une éventuelle reconduction pour une année, lorsque les comités le souhaitent et en font la demande.

Le président déclare qu'un nouveau comité s'est inscrit (sports et droits humains) et qu'il souhaiterait faire une brève présentation pour déterminer s'il trouve un écho suffisant au sein de cette Conférence et si certaines ONG souhaitent travailler avec lui. Il donne la parole à Maritchu Rall.

15:23 Pause 15:50 Reprise de la session

7. Présentation du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023 ; rapport du Sommet de la société civile sur le Conseil de l'Europe, La Haye, 28 février - 1er mars 2023

Le président explique qu'un Sommet des chefs d'État et de gouvernement se tiendra à Reykjavik à la mi-mai. Il a été décidé après l'invasion de l'Ukraine, devant la nécessité largement partagée de réaffirmer nos valeurs et objectifs afin de répondre aux interrogations qui se posent dans ce nouveau contexte. Après cette décision prise mi-2022, cinq éminences grises ont commandé un rapport au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en octobre 2022.

La décision d'organiser un sommet à Reykjavik n'a pas été arrêtée avant novembre 2022.

Notre Conférence a très rapidement organisé un webinaire le 14 décembre 2022 afin de définir clairement le contenu du message que nous voulions faire passer à Reykjavik. Il ne s'agissait pas seulement de faire entendre la voix des ONG officielles ayant un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, mais aussi celle de toute la société civile.

Soixante-quinze ans après la Conférence de La Haye qui a jeté les bases des organisations internationales dont nous faisons désormais partie, il a été décidé d'organiser un Sommet de la société civile au même endroit.

En étroite collaboration avec la campagne CURE (Campagne pour le respect des droits en Europe, pour un Conseil de l'Europe solide et efficace), notre Conférence a décidé d'organiser, en vue du Sommet de Reykjavik, une réunion avec la société civile à La Haye (fin février-début mars 2023) qui a conduit les organisations de la société civile participantes à signer la « Déclaration de La Haye » sur la base de laquelle a été élaborée une brève recommandation de notre Conférence (à adopter lors de cette Assemblée générale du 26 avril 2023).

En tant que Conférence, nous ne devons pas oublier notre caractère unique au sein du Conseil de l'Europe, la Fédération de Russie ayant été exclue de tous les organes officiels du Conseil de l'Europe. Nous entretenons uniquement des contacts directs et indirects avec la société civile en Russie (et au Belarus). La guerre brutale déclenchée par la Russie et ses conséquences dans le pays montrent l'importance exceptionnelle de la liberté d'association, de la liberté d'expression et de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Il est malheureusement apparu ces derniers temps que ces droits fondamentaux auxquels l'organisation attache une importance particulière sont de plus en plus considérés comme acquis et faisant partie du passé.

Nous constatons que notre proposition de recommandation présente 40 % d'éléments communs avec la Déclaration de La Haye.

Il va sans dire que les pays doivent enfin indiquer clairement, y compris sur le plan financier, s'ils souhaitent réellement que le Conseil de l'Europe soit un levier d'action particulièrement efficace. Après plus de 14 ans de stagnation budgétaire, l'organisation est exsangue, épuisée, au bord du gouffre. Un euro par habitant n'est certainement pas une somme trop élevée, mais elle apporterait beaucoup aux instruments contrôlés par le Conseil de l'Europe.

Après cette introduction, le président explique à nouveau qu'il ne faut pas attendre de miracles du Sommet de Reykjavik; il dure très peu de temps et un revirement des politiques actuelles n'est pas prévu. Le texte que nous voulons produire lors de ce sommet sera présenté à notre Assemblée générale mercredi. Les nouvelles modifications rédactionnelles - qui auraient dû être soumises depuis longtemps et qui nous parviendront ce soir (23/4) - seront insérées du mieux possible dans le texte existant afin de créer un texte consolidé qui sera soumis au vote au plus tard mercredi prochain.

Une discussion animée s'ensuit.

Le représentant du Comité contre la torture (CAT) insiste, entre autres, sur la nécessité d'un solide instrument en matière de droits humains, non seulement dans le contexte des événements en Ukraine, mais aussi depuis que la Turquie s'est retirée de la Convention d'Istanbul, que la Géorgie a pris la décision de dernière minute de ne pas adopter la loi dite « sur les agents de l'étranger » (mais un revirement est possible à tout moment) et que les tensions s'aggravent à nouveau en Irlande du Nord.

La représentante de l'Union Bouddhiste Européenne (EBU) promet de soumettre quelques propositions par e-mail.

Le représentant de la Conférence européenne des Commissions Justice et Paix (Justitia Pax) pose des questions sur notre collaboration avec la société civile qui n'a pas le statut participatif. Il fait également observer que la Commission permanente n'a pas publié les

rapports de ses réunions dans les délais impartis. Le président explique à ce propos que les réunions se tenaient auparavant deux fois par an dans un cadre assez formel. Aujourd'hui, une douzaine de réunions sont organisées dans un cadre beaucoup moins formel, sans traduction. Par conséquent, les rapports de réunions présentés ici doivent encore être traduits officiellement. Il promet d'y veiller. Quant à l'absence de statut participatif de la société civile, le président déclare que cela relève d'un accord mutuel et que les ONG en question ont souvent une longue expérience et une grande notoriété au sein du Conseil de l'Europe, mais qu'il ne peut être envisagé de leur octroyer un statut participatif du fait de leur organisation ou du caractère formel de leur statut.

Un délégué de Greenpeace affirme qu'un engagement plus ferme devrait être pris en ce qui concerne le droit fondamental à un environnement plus propre et plus sain. D'autres participants font valoir que les différentes libertés doivent être désignées séparément et surtout mieux mises en évidence dans le texte.

Le délégué de la Fédération internationale de l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) préconise d'intégrer un texte demandant que tous les États acceptent directement les rapports du Comité contre la torture (CAT). Il y a lieu de noter que notre texte est envoyé aux chefs d'État, mais les principaux responsables des combats en Ukraine ne sont officiellement rattachés à aucun État. Ce n'est pas la première fois qu'un pays fait appel à une milice qui ne peut pas être désignée réellement comme l'armée d'un pays donné. Il convient également de noter que le Conseil de l'Europe s'est désormais engagé à créer un registre des crimes de guerre et que les Pays-Bas, notamment La Haye, ont proposé de continuer à tenir ce registre.

La déléguée de CISV International propose notamment que nous nous rapprochions activement de nos responsables politiques et les informions de l'action du Conseil de l'Europe et du besoin urgent de lui allouer des fonds.

Le représentant du Mouvement international d'Apostolat en milieux sociaux indépendants (MIAMSI) plaide en faveur d'une présence plus affirmée de notre part auprès des responsables politiques; il aimerait coopérer avec une organisation quelconque de la société civile qui permettrait à ses projets de devenir réalité. La discussion est particulièrement animée, les participants expriment leur gratitude pour l'aide apportée à la Géorgie.

Un délégué de Soroptimist International of Europe (SIE) souligne la situation difficile dans laquelle se trouve l'Arménie.

La représentante de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUAT) estime que les jeunes devraient être mentionnés en particulier.

Le président remercie les membres pour cette discussion animée. Il affirme que Poutine est parvenu à obtenir exactement l'inverse de ce qu'il voulait : la Moldavie, l'Ukraine et d'autres pays se détournent de la Russie et veulent faire partie de l'Europe, et l'Europe elle-même est beaucoup plus déterminée que par le passé.

- Le président explique qu'en raison des travaux de rénovation du Conseil de l'Europe, les parlementaires sont contraints de se réunir dans le bâtiment du Parlement européen, auquel il est difficile d'accéder. S'adresser à des parlementaires détachés ne sera donc pas chose aisée cette semaine.
- Il signale ensuite la réunion de réseautage organisée mardi matin autour de six thèmes principaux. Tous les participants sont cordialement invités à y participer le mardi 25 avril, matin.

• L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion un peu avant 17 heures.

* * *

25 avril 2023

09:00-12:00 Événement de réseautage pour les membres de la COING

14:30-17:00 Deuxième session de l'Assemblée générale ouverte aux États membres

- Le président de la Conférence des OING (COING), M. Gerhard Ermischer (GE) ouvre la session de l'après-midi et souhaite la bienvenue à tous les participants présents dans la salle de réunion plénière ou en ligne.
- GE souhaite la bienvenue à Nina Nordström (NN), Ambassadrice de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe et à Riita Kittilä (RK) de SOSTE (Fédération finlandaise des affaires sociales et de la santé, une organisation qui regroupe des ONG intervenant en Finlande dans le domaine des affaires sociales et de la santé et des partenaires).

1. Rapport de la visite d'information en Finlande

- GE explique qu'il s'agit de sa première visite d'information en qualité de Président de la COING dans le cadre de son mandat, après les contraintes liées à la pandémie, notamment dans le secteur des voyages. Il réaffirme que la visite d'information en Finlande a reçu de solides encouragements, notamment grâce aux efforts et au soutien constants de l'Ambassadrice représentante de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Nina Nordström, et des partenaires « sur le terrain », y compris SOSTE. Les ONG finlandaises se sont fortement impliquées dans cette visite, car il leur importait de mettre en avant leurs réalités opérationnelles et les défis auxquels elles sont confrontées.
- Pour la resituer dans son contexte, GE explique que les activités se sont déroulées au beau milieu de l'arrivée des réfugiés ukrainiens déplacés par l'invasion russe. Il évoque également l'actualité récente sous l'angle de l'exercice des droits civiques, notamment dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement, comme lors des manifestations du mouvement Extinction Rebellion, qui n'étaient pas propres à la Finlande. Ces événements s'inscrivent dans le cadre d'une évolution plus générale de la manière dont la société civile et les mouvements civiques ont commencé à s'organiser et à se mobiliser ces dernières années.
- RK ajoute que ce fut un plaisir pour SOSTE d'accueillir la visite d'information de la COING en Finlande, qu'elle a été l'occasion pour elle comme pour de nombreuses ONG finlandaises d'en apprendre davantage sur le travail du Conseil de l'Europe et de la Conférence. Elle réaffirme que les enseignements tirés des perspectives transnationales de la visite d'information sont importants pour repérer les lacunes ainsi que pour trouver des solutions aux obstacles rencontrés et les mettre en œuvre.
- En expliquant où en est actuellement la société civile finlandaise et en faisant référence en particulier au mouvement de sensibilisation à l'environnement, RK confirme que la force, la résilience et surtout l'indépendance sont nécessaires pour lui permettre d'être un partenaire à part égale dans la quête de la justice sociale.

- NN remercie la Conférence de l'avoir invitée à cette session et d'avoir sollicité cette réflexion sur la visite d'information de la COING en Finlande. Cette visite a été très utile aux autorités finlandaises, qui se sont non seulement informées des travaux du Conseil de l'Europe en tant que tels, mais aussi de ceux que la société civile entreprend au sein du Conseil de l'Europe par l'intermédiaire de la COING, afin d'établir ce lien important dans le cadre de l'institution.
- NN souligne que la Finlande attend avec intérêt le Sommet de Reykjavik, car cet événement jouera un rôle décisif dans les principaux changements entrepris au niveau des travaux, de la présence et de la visibilité du Conseil de l'Europe.
- Elle remercie la Conférence pour le rapport sur la visite d'information et précise qu'il
 soulève de nombreux points très importants sur le dynamisme de la société civile et
 qu'il aborde beaucoup de sujets essentiels concernant la nécessité de maintenir et
 d'améliorer l'ouverture, l'indépendance et la solidité des espaces civiques en l'Europe.
 Elle conclut son intervention en réaffirmant le soutien indéfectible de la Finlande à la
 société civile au sein du Conseil de l'Europe.
- GE remercie la Finlande pour son soutien direct à la Conférence des OING en la personne d'Anu Juvonen, conseillère politique détachée auprès du Conseil de l'Europe, qui apporte une longue et riche expérience de la société civile.
- 2. Débat sur le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, Reykjavik, 16-17 mai 2023 et projet de recommandation de la Conférence des OING ouvert au vote le 26 avril 2023 (suite)
 - GE explique avoir reçu quelques propositions de modifications du projet de recommandation de la Conférence des OING sur lesquels l'équipe a travaillé afin de les intégrer dans le document; le vote sur la Recommandation aura lieu lors de la dernière session de printemps de l'Assemblée générale, le 26 avril 2023.
 - Il fait référence à la dichotomie entre, d'une part, les points forts de la COING et ce en quoi (et combien) elle compte pour le Conseil de l'Europe (dans certains domaines nécessitant, par exemple, de veiller à ce que les procédures judiciaires devant le tribunal suivent leur cours et soient respectées) et, d'autre part, ses points faibles, comme son statut qui ne la met pas sur un pied d'égalité avec les autres organes du Conseil de l'Europe ainsi que ses ressources financières également limitées, ce qui a un impact sur sa portée et ses travaux. Il insiste également sur le fait que la question du financement met en péril les travaux importants entrepris par la COING pour faire respecter les droits, la démocratie et la justice sociale dans les États membres du Conseil de l'Europe et demande aux membres de la Conférence de mobiliser leurs contacts et réseaux pour dialoguer avec les parlementaires de leur pays, afin de défendre les travaux et l'importance de la COING.
 - La représentante de l'Union Bouddhiste Européenne (EBU) demande l'élaboration d'un document concis et percutant à remettre aux parlementaires sur ce que nous demandons, en termes de représentation nationale et de soutien ministériel au sein du Conseil de l'Europe, car l'esprit même du financement est de nous permettre, au sein de la COING, de lutter pour la démocratie en Europe et de la sauver.
 - La représentante de la Fédération européenne des écoles (FEDE) insiste également sur l'importance du financement pour le maintien et la durabilité des programmes et des postes au sein du Conseil de l'Europe, notamment dans des domaines tels que

l'éducation à la démocratie et le handicap, où des programmes importants et efficaces avaient été mis en place, mais ont été malheureusement supprimés en raison de compressions budgétaires et d'un manque de financement.

- Un membre de la Délégation Jeunesse de la Conférence des OING déclare qu'un financement adéquat a également son importance pour mieux sensibiliser les parties prenantes nationales aux travaux de la COING et à leur efficacité.
- La représentante de l'Union Bouddhiste Européenne (EBU) signale également que l'association OING-Service est peu connue et déclare que l'excellence de son travail devrait être davantage mise en valeur, afin que les parties prenantes extérieures puissent mieux faire le lien.
- Le représentant de l'organisation « Réseau européen églises et libertés (EN/RE) » ajoute que les différents membres de la COING peuvent également en parler et participer aux efforts de sensibilisation déployés pour mieux sensibiliser à l'importance des travaux de la Conférence.
- Le représentant du Mouvement international d'Apostolat en milieux sociaux indépendants (MIAMSI) réaffirme que nous devons également promouvoir nos travaux et leur importance dans le contexte de la protection des droits humains, non seulement entre nous, mais aussi avec les autres organes du Conseil de l'Europe, ainsi qu'auprès des parlementaires.
- La représentante du Groupe européen des femmes diplômées des universités (GEFDU) fait observer qu'il n'est plus possible d'accéder aux différents organes du Conseil de l'Europe de manière transparente et aisée et que, faute d'y remédier, notre importance et notre statut au sein de l'ensemble de l'institution seront menacés. Elle demande également que le projet de Recommandation de Reykjavik mette en avant la nécessité de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le représentant de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) déclare que le paragraphe sur la lutte contre l'impunité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité est ambigu.

3. 16:00 - Échange de vues avec Marija Pejčinović-Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

- GE salue la présence de Marija Pejčinović-Burić (MPB), Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, à la session de l'après-midi de l'Assemblée générale de la COING.
- MPB le remercie pour cette invitation et la possibilité qui lui est offerte de rencontrer les membres de la COING et de s'adresser à eux, et elle réaffirme qu'elle apprécie les échanges avec eux. Elle précise que le prochain rapport annuel 2023 du Conseil de l'Europe lancera un nouvel appel à la nécessité de protéger et de renforcer la société civile contre le recul de la démocratie et le rétrécissement de l'espace qui lui est dévolu en Europe. Elle insiste sur le fait qu'une société civile et des OING dynamiques, ainsi que des défenseurs des droits humains sur le terrain pour aider les groupes marginalisés et ostracisés « ce sont les droits humains dans la pratique ». Elle évoque également la nécessité de renforcer la protection et la promotion de l'espace dévolu à la société civile en Europe et présente les actions à entreprendre par les gouvernements pour renforcer l'espace civique dans l'intérêt de tous les citoyens.

- MPB fait référence au soutien apporté par la société civile à l'Ukraine et à la population de ce pays envahi, parle de l'exclusion justifiée de la Russie du Conseil de l'Europe et présente les travaux du Groupe de contact auprès des organisations de la société civile pro-démocratiques au Belarus, en réaffirmant qu'il est extrêmement important pour le Conseil de l'Europe d'apporter un soutien continu à ces groupes qui sont effectivement persécutés.
- MPB évoque les évolutions intervenues au sein du Conseil de l'Europe afin de renforcer ses activités avec la COING dans le cadre des structures institutionnelles du Conseil.
- Elle revient sur le prochain Sommet de Reykjavik et sur son importance pour faire connaître les travaux du Conseil de l'Europe, notamment les principes démocratiques que nous défendons tous dans l'institution.
- Son message du jour est qu'au vu de la pression exercée sur l'espace civique et sur le rôle de la société civile, le prochain Sommet permettra d'accorder la priorité à cette question et de prendre des mesures pour inverser cette tendance préoccupante, afin de réaffirmer l'importance de la participation citoyenne et de favoriser son épanouissement.
- Christoph Spreng (vice-président de la Commission permanente de la COING) demande comment renforcer davantage le rôle de la société civile (notamment la COING, les ONG et les autres représentants de la société civile dans les États membres) au sein du CdE. Il affirme notre volonté d'accroître la transparence, la consultation et la participation entre la Conférence et la société civile dans le cadre des processus d'élaboration, de prise de décision et de suivi des normes du CdE.

MPB déclare l'avoir déjà indiqué dans son mandat actuel et ses engagements en tant que Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, notamment dernièrement à Helsinki, où il a été dit, comme à Turin, que nous sommes prêts à accorder plus d'importance au rôle de la société civile au sein des structures du Conseil de l'Europe. Elle évoque le portail de la société civile, en usage depuis deux ans déjà, qui a permis plusieurs échanges importants au niveau du Comité des Ministres, et a ainsi amené les ministres à discuter entre eux de questions importantes relatives à la reconnaissance de la société civile. Lors du Sommet de Reykjavik, il sera réaffirmé que la société civile doit disposer d'une plateforme d'échanges transparente et solide et que le Conseil de l'Europe et les États membres doivent tout mettre en œuvre pour apporter leur soutien à un espace civique dynamique sur notre continent. Il reste beaucoup à faire, mais les efforts en ce sens se poursuivent et cela reste une priorité pour le Conseil de l'Europe.

• Ruth Allen (membre de la Commission permanente de la COING) demande si le Conseil de l'Europe devrait recenser et mieux faire connaître les instruments dont il dispose, qui sont particulièrement pertinents pour tenir les institutions démocratiques, et les valeurs sur lesquelles elles se fondent, informées et adaptées à l'objectif suivi dans le contexte actuel. Elle demande également si le Conseil de l'Europe pourrait aller plus loin que les éventuels « Principes démocratiques de Reykjavik » du Sommet en élaborant et en encourageant un ensemble de « Principes fondamentaux pour la démocratie en Europe » qui serait régulièrement actualisé et confirmé.

MPB la remercie pour son allusion aux principes fondamentaux et pour son soutien et ses réflexions dans le cadre de la préparation du Sommet (qui sera le quatrième sommet du CdE). Elle est consciente que certaines propositions dépassent le cadre de ce qu'il convient d'appeler les Principes du Sommet, mais elle espère que des « Principes » seront néanmoins adoptés et mis en œuvre par les États membres. Elle

estime qu'il s'agit déjà d'un document ambitieux et attend avec intérêt que les « Principes » soient adoptés et mis en œuvre, afin de permettre à tous d'avancer ensemble dans la même direction. Elle répète que le recul de la démocratie est antérieur à la pandémie et à la guerre de la Russie contre l'Ukraine, et que les sujets de préoccupation qui subsistent doivent être traités en continu. Elle espère que le Sommet de Reykjavik sera l'occasion d'inverser ces tendances négatives, de réaffirmer les valeurs du Conseil de l'Europe et elle confirme que les « Principes » de Reykjavik incluent une référence spécifique au rôle crucial de la société civile. MPG affirme que la visibilité ne consiste pas uniquement en une connaissance partielle de l'organisation, mais aussi à déterminer pourquoi et comment nous pouvons travailler dans tous les domaines et à constater que nous avons progressé en matière de visibilité, comme l'attestent certains exemples d'événements organisés par le Conseil de l'Europe au niveau des États membres, notamment dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie, des valeurs du Conseil de l'Europe.

Piotr Sadowski (membre de la Commission permanente de la COING) demande s'il
est possible de consolider encore le mécanisme de la Charte sociale. Il fait observer
que la société civile ne perçoit pas que le processus de réforme actuel aboutit à un
renforcement global du système ou facilite l'accès de la société civile aux actions
collectives.

MPB le remercie d'avoir posé cette question et rappelle que la Charte sociale européenne est injustement fragilisée, notamment pour ce qui est des principaux piliers du CdE. Pour être précis, il existe deux piliers, dont la Charte sociale européenne, un dispositif qui devrait être mieux adapté notamment parce qu'il est en place depuis plus de 60 ans. Il y a deux ans déjà, dans le cadre de son mandat, MPB a appelé à soutenir et à renforcer plus nettement la Charte sociale européenne dans trois domaines : en apportant un soutien politique (déterminant), en améliorant les procédures et en envisageant d'autres évolutions fondamentales des procédures.

 Goran Miletić (membre de la Commission permanente de la COING) demande si MPB pourrait faire le point sur la création d'un registre des crimes de guerre et sur le rôle du Conseil de l'Europe dans un futur dispositif pour établir la responsabilité des États et des gouvernements dans les crimes d'agression.

MPB déclare qu'il s'agit d'une question très pertinente dans le contexte actuel, et que la responsabilité est, selon elle, le domaine d'action principal dans lequel le Conseil de l'Europe peut et doit s'engager pour soutenir l'Ukraine ; il faut que justice soit faite et la détermination de la responsabilité en fait partie. MPB a promis au Président Zelensky que le Conseil de l'Europe mettra tout en œuvre pour soutenir un tribunal de ce type afin de répondre au besoin de justice de l'Ukraine, en offrant également sa propre expertise attendu qu'il dispose de son propre tribunal et de ses propres procédures judiciaires. MPB aborde la question du « registre des dommages » et précise qu'il convient de décider du lieu où les plaintes peuvent être déposées et traitées dans les meilleurs délais, plus rapidement que certaines procédures judiciaires qui peuvent durer de 5 à 7 ans. La solution proposée par le Conseil de l'Europe est un accord partiel élargi, dans le cadre duquel le registre est la première étape de la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation (puis d'une commission d'indemnisation et d'un fonds d'indemnisation), qui devrait avoir son siège à La Haye en raison des institutions traitant de justice pénale qui y sont déjà situées. MPB espère que le Registre deviendra le premier instrument juridiquement contraignant pour traiter les crimes de guerre commis contre l'Ukraine (et fait observer l'importance des membres fondateurs du Registre).

 Geneviève Laloy (vice-présidente de la Commission permanente de la COING) demande à MPB de faire le point sur les négociations en vue de l'adhésion de l'UE à la Convention des droits de l'homme et à la Cour des droits de l'homme et ses conséquences.

MPB remercie d'avoir posé cette question, car il est important de terminer sur une note positive; l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a montré son vif intérêt pour le prochain sommet de Reykjavik compte tenu de la présence d'Ursula von der Leyen et de Charles Michel, l'objectif étant de faire avancer l'adhésion de l'UE à la Convention et à la Cour, de mener à bien l'ensemble du processus et de traiter toutes les questions en suspens. Bien entendu, précise-t-elle, les négociations n'étant pas encore achevées, rien n'est encore fait.

4. Fin de la réunion du deuxième jour de l'Assemblée générale

* *

26 avril 2023

09:00-12:30 Première session de l'Assemblée générale ouverte aux membres de la COING uniquement

Le Président ouvre la session et explique que des révisions ont été apportées au document - Recommandation de la Conférence des OING au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe réunis à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023. La version finale du rapport sera examinée et soumise au vote à la fin de la matinée.

- 1. Rapports des comités et motifs de la prolongation éventuelle de comités (suite)
 - 1.1 Rapport final du Comité de la société civile sur les droits de l'enfant (MG)

Le président (MG) présente le rapport. Le Comité a travaillé avec efficacité au cours de la période passée et s'est particulièrement concentré sur la priorité du sous-comité du CDENF concernant les droits de l'enfant dans la séparation parentale et dans les procédures de prise en charge. Plus tard dans l'année, il devra se recentrer sur la prochaine priorité du CDENF, à savoir la voix de l'enfant dans les procédures judiciaires. Les travaux du CDENF sur ces deux questions se poursuivront jusqu'en 2024 (peut-être au-delà).

Le comité de la COING a le statut participatif au sein du sous-comité du CDENF et il examine ces questions, mais n'a pas le droit de vote. Le sous-comité est cependant très actif ; l'écoute et l'accueil qui sont réservés à ses déclarations orales et à ses observations écrites sont très positifs. MG a assisté à toutes les réunions en qualité de représentant de la COING. D'autres membres de la Conférence sont présents à titre d'observateurs. Le comité a effectué un travail important et intéressant sur les droits de l'enfant et les bonnes pratiques judiciaires - et la voix et l'influence des ONG à cet égard est essentielle.

MG fait observer que le comité cherche un nouveau représentant pour son sous-comité ; en effet, le CDENF s'intéresse désormais plus particulièrement aux bonnes pratiques en matière de participation des enfants dans les procédures judiciaires alors qu'il ne s'agit pas du domaine de compétence de MG.

Le comité de la COING est également représenté au sein du Comité de Lanzarote qui s'occupe de la protection de l'enfant. Il a récemment axé ses efforts sur les abus commis sur des enfants à la suite de la guerre en Ukraine et sur les liens entre les droits des enfants et la Convention d'Istanbul.

Le comité travaille avec d'autres comités et envisage d'organiser un webinaire commun avec le comité des droits des personnes migrantes de la Conférence des OING. Les nouveaux membres sont les bienvenus - veuillez utiliser les coordonnées figurant dans le rapport pour rejoindre le comité.

Le comité demande la prolongation de son mandat afin d'avoir la garantie de conserver une représentation dans les travaux du CDENF et d'accroître son impact. D'autres travaux sont prévus en 2023/2024, notamment un webinaire sur les bonnes pratiques en matière de participation des enfants aux procédures judiciaires qui sera organisé au mois de mai, ainsi qu'un webinaire conjoint sur les enfants migrants et un autre sur les enfants ukrainiens.

MG recommande également la création d'un comité de suivi à partir d'avril 2024, date à laquelle il laissera sa place à un autre président. Le comité actuel a atteint ses objectifs et il reste encore beaucoup à faire. Veuillez contacter Michel et le comité à l'adresse suivante : civilsocietycommittee.rc@gmail.com. Tous les membres intéressés sont les bienvenus.

Questions des participants: Les travaux du comité avec le CDENF s'intéressent-t-ils aux différences liées au genre? MG fait observer qu'il ne s'agit pas d'une priorité actuelle, mais que le comité a des représentants d'OING traitant des droits des femmes et des jeunes filles, qui soulèvent ces questions et qu'il s'intéressera de plus près à cette question à l'avenir.

1.2 Rapport final du Comité « Droits des personnes migrantes » – Daniel Guéry

Ce comité au sein duquel 25 OING sont représentées dispose d'une « cellule de communication » pour gérer les flux d'informations. Les <u>diapos</u> présentent les rapports des webinaires qui se sont tenus, notamment :

- Session sur les « refoulements » et la difficulté d'y faire face dans les différentes juridictions des États membres.
- Session sur la traite des êtres humains et les conséquences de la guerre en Ukraine, notamment sur les femmes et les enfants, pendant la guerre et parmi ceux qui la fuient, aux frontières et dans les pays d'accueil.

Le comité travaille en étroite collaboration avec le commissaire aux droits de l'homme et mène des travaux avec l'APCE. Il organise également des webinaires sur des questions s'y rattachant.

En octobre 2022, il a effectué une visite sur le terrain en Grèce afin d'examiner plusieurs questions relatives aux migrations, notamment les différents itinéraires empruntés, les besoins et les services proposés. Cette visite a été soutenue/facilitée par une importante ONG grecque : Smile of the Child. Plusieurs ONG ont aidé le comité de la COING à cerner les défis et les bonnes pratiques dans un grand nombre de situations. Le <u>rapport</u> est en ligne sur le site internet de la COING.

Plus tard au cours de la réunion, le comité proposera l'adoption par la COING de recommandations pour une nouvelle approche globale des droits des personnes migrantes.

Le comité souhaite continuer sur cette voie et demande la prolongation de son mandat pour assumer les activités de suivi des résultats de la visite en Grèce et des autres activités, notamment la collaboration avec d'autres comités de la COING – et poursuivre la mise en œuvre de la recommandation qu'il espère adopter aujourd'hui.

1.3 Rapport final du Comité « Action pour les droits sociaux » – Anna Rurka (AR)

Au cours des deux dernières années, le comité a organisé un certain nombre de webinaires avec la collaboration de plus de 15 OING. Un projet de recommandation figure aujourd'hui à l'ordre du jour. Il vise à mettre en avant la nécessité pour le Conseil de l'Europe de soutenir la poursuite des travaux visant à renforcer et à promouvoir la Charte sociale de manière concrète et significative. AR note avec satisfaction les propos tenus la veille par la Secrétaire Générale du CdE soulignant l'importance de la Charte sociale. Les activités du comité sont nécessaires à l'avenir et elle demande donc une prolongation d'une année supplémentaire de son mandat.

La mise en œuvre du <u>Social Rights Tracker</u> a progressé et il est en cours de développement dans le cadre d'un accord avec l'Université de Strasbourg, qui permet de rémunérer des stagiaires afin qu'ils contribuent à promouvoir et développer cet outil. Il s'agit d'une collaboration très utile avec l'université, un modèle pour faire participer les étudiants et les jeunes stagiaires aux travaux de la COING. Anna Diaz, stagiaire affectée au « Social Rights Tracker » présente les travaux de développement de ce dispositif destiné à recenser les bonnes pratiques, les violations et les plaintes collectives.

Le Président prend la parole pour insister sur le rôle essentiel de la Charte sociale pour la protection des droits. Il s'agit d'une priorité de la COING et il est important que le comité parvienne à se joindre au comité de rédaction sur les révisions du Comité des Ministres. Nous continuons d'établir des alliances avec des soutiens ministériels précis dans les États membres.

1.4 Rapport final du comité « droits humains et intelligence artificielle - Gilbert Flam

Ce point à l'ordre du jour a été déplacé en raison de problèmes d'horaires et a remplacé le point sur le Comité éducation à la démocratie.

Les travaux des deux dernières années se sont concentrés sur des thèmes comme la réponse aux évolutions technologiques rapides et leurs conséquences sur la société civile. La société civile doit prendre en compte les valeurs fondamentales et les répercussions de l'évolution rapide de l'intelligence artificielle. Au niveau international, en Europe et au-delà, nous sommes confrontés à des systèmes politiques dont les valeurs diffèrent des nôtres. Nous devons suivre le rythme des évolutions mondiales. La puissance et la vitesse de traitement des ordinateurs évoluent rapidement. Un nouveau cadre juridique pourrait être nécessaire pour protéger les droits des citoyens face aux évolutions de l'IA (comme ChatGBT) et se prémunir contre les risques en matière de protection des données, notamment la prolifération de « fake news », un problème auquel sont confrontés le CdE et son comité sur l'intelligence artificielle ainsi que toutes les ONG. La loi a pris du retard par rapport à l'IA, mais nous devons nous en remettre au droit en vigueur qui s'applique dans le cadre des lois et conventions en matière de droits. On observe également une prédominance des hommes et des perspectives masculines dans le secteur de l'IA, ce qui a des implications en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le comité estime que la Conférence des OING doit poursuivre l'examen approfondi de cette question et il demande une prolongation de son mandat. Deux webinaires sont prévus : le premier sera consacré aux médias et le second à la sécurité, notamment à une utilisation de l'IA plus poussée dans la vidéosurveillance (utilisée dans le monde entier pour surveiller de plus en plus la société civile grâce à la reconnaissance faciale, etc.). Le nouveau mandat permettra d'examiner la place et les priorités de la société civile dans le cadre de l'élaboration de règles relatives à l'IA.

La représentante de la Fédération Européenne Des Ecoles (FEDE) déclare que les comités pour l'éducation et pour l'intelligence artificielle collaborent et que cela a donné lieu à l'organisation d'un webinaire fructueux. Il existe un plan de travail pour l'avenir incluant l'intégrité académique et l'IA.

Le Président remercie tous les comités pour leurs rapports écrits. Il leur assure que les commentaires relatifs à l'amélioration des méthodes de travail, notamment dans le cadre des relations avec la Commission permanente et le Secrétariat, seront examinés et pris en compte par la Commission permanente et que les résultats seront communiqués aux comités. La Commission permanente et le Secrétariat entendent également améliorer le processus de rédaction et de soumission des rapports en français et en anglais par les comités. Les demandes de rapports seront envoyées avant l'Assemblée générale d'octobre.

- 2. Vote de la prolongation d'une année du mandat des comités qui en ont fait la demande.
 - 2.1 Comité « Droits des personnes migrantes » **Adoptée à l'unanimité.**
 - 2.2 Comité « Action pour les droits sociaux » Adoptée à l'unanimité.
 - 2.3 Comité « Dialogue interreligieux et interconvictionnel » Adoptée. Une abstention, une voix contre.
 - 2.4 Comité de la « Société civile sur les droits de l'enfant » Adoptée à l'unanimité
 - 2.5 Comité « Crise environnementale et sanitaire : enjeux de gouvernance et de solidarité » **Adoptée à l'unanimité**
 - 2.6 Comité « Droits humains et intelligence artificielle » **Adoptée. Une abstention, une voix contre.**

La nomination des présidents des comités doit être approuvée par l'Assemblée générale de la Conférence des OING.

La nomination d'une nouvelle co-présidente est proposée pour le Comité « Dialogue interreligieux et interconvictionnel », car Sören Lenz quitte ses fonctions. La co-présidente proposée est Liliane Bensedrine – **Adoptée à l'unanimité**

3. Vote des projets de recommandations soumis.

La vice-présidente Geneviève Laloy préside cette session.

3.1 Recommandation pour une approche globale des droits des réfugiés et des migrants et du rôle de la société civile— Note explicative

Le Comité des droits des personnes migrantes présente le document.

Le document proposé est le fruit de deux années de réflexion. Il s'appuie sur les travaux antérieurs du CdE et de la Conférence des OING. Il se concentre sur deux questions clés – 1) les réponses apportées par les ONG aux personnes migrantes et 2) l'accès des personnes migrantes aux services et à la protection de leurs droits fondamentaux. Le comité a mené des consultations ainsi qu'une visite en Grèce qui a permis de comparer les connaissances actuelles avec la réalité sur le terrain dans un pays qui accueille un grand nombre de personnes migrantes.

Le document repose sur le principe d'une approche holistique, tenant compte de l'ensemble des éléments nécessaires au soutien des personnes migrantes et réfugiées et de la manière dont cela peut façonner nos politiques, nos pratiques et nos réponses stratégiques. Dans ce contexte, le terme « holistique » désigne l'éducation, la santé, la sécurité, l'intégrité physique et l'hébergement. L'importance de ce dernier élément est clairement ressortie de la visite en Grèce.

Les responsables politiques doivent comprendre la valeur et la contribution du secteur des ONG - être conscients que tous les secteurs doivent soutenir les personnes migrantes en respectant leurs droits et leurs besoins afin de maintenir la cohésion et l'harmonie sociales.

Discussion ouverte

La représentante de Zonta International (ZI) (en ligne) salue le travail accompli par le comité. Elle fait toutefois observer que les besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles ne sont pas mentionnés et demande une réponse.

Réponse du comité : Le rapport fait référence aux travaux de base déjà effectués sur les besoins des femmes et jeunes filles migrantes. Il contient également un chapitre sur la traite des êtres humains qui concerne particulièrement l'expérience des femmes et des jeunes filles. Le comité est prêt à poursuivre les travaux sur cette question et, dans le cadre de la prolongation de son mandat, il serait heureux de travailler sur ce thème et d'insister davantage sur les aspects qui ont un impact sur les femmes et les jeunes filles. D'autres thèmes doivent être également développés et il collaborera avec d'autres OING sur ces questions.

La représentante de l'Union Bouddhiste Européenne (EBU) note l'importance de reconnaître les implications des convictions et des religions dans le soutien aux personnes migrantes.

Vote : Adoptée. Deux abstentions, aucune voix contre.

3.2 Recommandation sur le droit à la protection sociale en tant que droit humain. La nécessité d'agir contre le non-recours aux droits »

Présentation par le comité – Anna Rurka (en ligne): Ce document s'inscrit dans le prolongement du webinaire sur la nécessité d'agir contre le non-recours aux droits. Il recommande que la COING définisse la protection sociale comme un droit et insiste sur le fait qu'une action de la part des États est nécessaire face au « non-recours aux droits » Les principales causes du non-recours sont l'absence d'information et la fracture numérique (limitant l'accès à l'information et à l'aide en ligne). Les recommandations portent sur des mesures concrètes, notamment la simplification des procédures pour faciliter le recours à l'aide sociale (comme l'adoption de dispositions plus universelles) afin d'accroître l'efficacité de la protection sociale. Il propose plusieurs autres mesures de simplification et des moyens pour rendre l'aide/les services plus « humains ». Le Comité a recensé certaines bonnes pratiques, notamment en Belgique. Ce projet de recommandation adopté par la Conférence des OING confèrera davantage de légitimité au comité dans le cadre de ses travaux avec l'APCE afin de promouvoir cette approche en Europe où 40 % des personnes reçoivent une protection/des prestations sociales.

Discussion ouverte

Absence de commentaires ou de questions.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

4. Vote de la Recommandation de la Conférence des OING au Sommet des Chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe réunis à Reykjavik les 16 et 17 mai 2023

Le président, Gerhard Ermischer (GE), ouvre la session. Ce document est destiné au Sommet de Reykjavik qui sera très formel et structuré. Ce texte concis complète la Déclaration de La Haye qui est plus longue et que les responsables politiques ne liront probablement pas en détail. Les recommandations de la COING doivent être faciles à lire et à assimiler par les

ministres. Ce document succinct s'intéresse plus particulièrement à la participation de la société civile et aux priorités en termes de reconnaissance des droits. Il doit être concis.

La version originale a été distribuée avant l'Assemblée générale. Des modifications rédactionnelles ont été intégrées dans la dernière version du document. GE attire l'attention sur les principales modifications apportées à la dernière version distribuée aux délégués.

La vice-présidente Geneviève Laloy préside la discussion.

Le délégué de Greenpeace : est favorable aux modifications du point 6 sur l'environnement et à son harmonisation avec la déclaration de La Haye. Il fait observer que le rapport initial du groupe d'experts de haut niveau ne mentionne pas la crise environnementale. Le Sommet de Reykjavik doit placer cette question au premier plan et nous devons être cohérents par rapport à ce message.

Le représentant de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) : La version française mentionne encore l'expression « Droits de l'Homme » et non « Droits Humains », ce qui n'est pas un langage inclusif. Il fait observer certaines lacunes dans le rapport, notamment en ce qui concerne les mesures prises dans les cas de violations spécifiques des droits humains et l'indication de tous les territoires concernés par des conflits armés. Il soulève la question de savoir si les « crimes de haine » pourraient être remplacés par « les discours et crimes de haine ». Il ajoute quelques commentaires sur certaines autres formulations. Il soulève également des questions à propos des paragraphes portant sur les activités en matière de poursuite des crimes de guerre et demande s'ils pourraient viser spécifiquement les recours juridiques réalisables.

La représentante du Groupe européen des femmes diplômées des universités (GEFDU) : La déclaration n'adopte pas un langage inclusif, notamment en utilisant l'expression « Droits de l'Homme » en français. Elle doit être remplacée par « Droits Humains ». Cette modification a une valeur symbolique.

Le Président apporte une précision : l'expression « Droits humains » est désormais employée dans la version française du document et il est mentionné entre parenthèses que l'expression « Droits de l'Homme » renvoie à l'intitulé des lois ou conventions. Changer l'intitulé de ces dernières impliquerait une nouvelle adoption des lois/conventions par les États ce qui poserait problème, mais il s'agit d'une question juridique et la COING peut tout de même le proposer. Il y a lieu de noter que les institutions internationales francophones adoptent de plus en plus l'expression « droits humains ». L'assemblée reconnaît l'importance de ce changement et personne ne s'oppose aux propositions du président.

Le représentant du Mouvement international d'Apostolat en milieux sociaux indépendants (MIAMSI) s'inquiète du fait qu'il soit demandé aux délégués de voter sur une version incomplète.

La représentante du Groupe européen des femmes diplômées des universités (GEFDU) a également réfléchi à la manière d'assurer un processus rédactionnel démocratique.

Commentaires des participants : le texte pourrait faire référence à l'importance de l'impact des droits – en particulier les droits environnementaux – sur les jeunes. Il en a été tenu compte dans la mention sur la dimension « intergénérationnelle » même si cela ne prend pas réellement en compte la participation des jeunes dans l'espace démocratique.

Le Président rappelle aux délégués que ce texte doit être prêt dans un délai très court. Le projet a été diffusé pour commentaires avant et pendant l'Assemblée générale. Des modifications ont été apportées et la version finale proposée est distribuée aujourd'hui. La

Secrétaire Générale recevra le document et le président est invité à présenter la recommandation plus tard dans la semaine au sein du CdE. Il est important que le vote ait lieu ce matin pour que la plupart des personnes puissent y participer, certaines d'entre elles quittant l'Assemblée à l'heure du déjeuner.

Genevieve Laloy précise que tous les commentaires formulés aujourd'hui pourront être pris en compte dans le document final.

Vote: Adoptée, 3 abstentions, une voix contre

Mary-Ann Hennessey rappelle à la Conférence que le statut participatif de toutes les OING sera réexaminé l'an prochain et que toutes les informations et coordonnées doivent être à jour dans la Base de données des OING.

14:00-16:30 Quatrième session de l'Assemblée générale ouverte aux membres de la COING uniquement

- 5. Présentation du projet Jeunesse sur la participation des jeunes à la consolidation de la société civile par lordanis Chorozoglou (EYBA), Giorgi Agirbaia et Ece Ciftci
 - Présentation Powerpoint.
 - Promouvoir les actions en faveur des jeunes et par les jeunes pour une meilleure représentation de la société civile.
 - Inviter les comités de la COING à partager les pratiques intéressantes et les projets inspirants qui pourraient contribuer à une meilleure intégration des jeunes.
 - Remerciement à la COING et au CdE pour les possibilités offertes aux jeunes et le soutien financier.
 - Commentaires, questions et suggestions des participants :
 - Le Comité pour les droits des personnes migrantes demande qu'une personne de la délégation jeunesse se joigne au comité afin de faire entendre la voix des jeunes.
 - o G.E. invite tous les comités à faire la même chose.
 - Insérer un lien sur le site web pour donner de la visibilité aux travaux de cette équipe « Jeunesse ».

6. Présentation du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG par Jeremy McBride

- Trois avis ont été exprimés.
 - 1 . Le Bélarus
 - 2 . La gestion des risques encourus par les personnes migrantes en mer
 - 3 . La Croatie
- Un 4ème avis a été émis sur la Géorgie, mais il a été retiré en raison d'une modification de la loi.
- Problème relevé en Grèce concernant l'enregistrement.
- Activités transnationales : plusieurs pays n'appliquent pas l'article.
- Nécessité de préciser le concept de propriété effective.
- Activités de collaboration avec la COING au Bélarus et en Russie
- Question sur les *organisations indésirables*
- Plusieurs études sont en cours (cf. Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG -Conférence des OING). (cf. <u>Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG -</u> Conférence des OING).
- Commentaires, questions et suggestions des participants :
 - G.E. souligne l'importance et l'excellente qualité des travaux réalisés par le Conseil d'experts.

- Des instruments sont nécessaires pour contraindre les États à mettre en œuvre les décisions du CdE.
- Plusieurs candidats sont prêts à rejoindre le Conseil d'experts, preuve de l'intérêt qu'il suscite et des compétences qu'il attire.

7. Présentation de deux exemples de représentation de la COING au sein d'organes du Conseil de l'Europe

Les présentations suivantes donnent des exemples de la participation de la COING aux différents organes du CdE.

Lors de la dernière Assemblée générale, nous avons fait état en particulier de la collaboration entre le Comité sur les droits de personnes migrantes et le Comité directeur pour les migrations, ainsi que des autres collaborations et représentations au sein des comités directeurs du Conseil de l'Europe.

Voici deux autres exemples de coopération, de synergies et de représentation.

- 7.1 HistoLab/Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe Beata Zwierzynska, membre de la Commission permanente, et Kristina Smolijaninovaite, représentante de la Conférence des OING à HistoLab
 - Cf. présentation PowerPoint de Beata (pas disponible)
 - Kristina S. n'est malheureusement pas en mesure de se joindre à l'équipe, mais Beata communique quelques informations la concernant.
 - Beata cite deux références à consulter. Le programme « The Confronting Memories » ; la brochure « Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe » ; le site web : Observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe (coe.int)
 - Présentation du PowerPoint + liens sur « Chat et informations » du site web du CoE.
 - Commentaires, questions et suggestions des participants :
 - G.E. souligne l'importance de l'enseignement de l'histoire. L'observatoire est financé par les pays intéressés.
 - Ce comité espère que la COING sera en mesure d'être une voix critique et attentive.
 - La représentante de la Fédération Européenne Des Ecoles (FEDE) précise que ce projet remonte à quatre ans. Il s'intitulait initialement « projet HOPE ». La FEDE est l'une des 5 OING partenaires de ce projet (EuroClio, FEDE, etc.). Elle rappelle son évolution dans le temps. Le projet est financé en grande partie par l'UE et le CdE. Elle regrette que la participation de ces OING ne soit pas mise en avant. La FEDE devient un membre consultatif. Il n'existe pas de réelle collaboration entre la Conférence des OING et l'OHTE. Elle souhaite ajouter qu'elle est membre du Bureau.
 - Geneviève Laloy insiste sur l'importance d'une approche constructive et positive et d'étudier comment faire entendre la voix de la société civile au sein du Comité directeur de l'éducation (CDEDU). Plusieurs OING sont représentées au sein du Comité et lui apportent des connaissances spécialisées de haut niveau, une réalité qui n'est pas remise en question. Il serait cependant plus efficace et représentatif que la COING se fasse entendre d'une même voix, de manière concertée et fédérée.

7.2. Alliance de Davos

Luc-Emile Bouche-Florin, représentant de la Conférence des OING à l'Alliance de Davos

- Présentation PowerPoint

- Baukultur (culture du bâti) : expression utilisée dans toutes les langues pour éviter les problèmes de traduction.
- Importance cruciale de la participation des citoyens et de leur information.
- L-E. Bouche-Florin, Représentant du comité directeur ad hoc.
- Qualité des travaux entrepris par les divers organes.
- Commentaires, questions et suggestions des participants :
 - o G.E : Il est essentiel de participer à ce type de conférence.
 - Les conférences sont généralement triangulaires : États, société civile et monde des affaires. Comment garantir qu'elles sont accessibles à tous, via la charte sociale et les droits humains?
 - Membres de l'Alliance, membres du CdE, membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP).
 - L'Alliance est ouverte. Il s'agit de la première rencontre instituée par les États et les ministres de la Culture. L'UNESCO était présente.
 - Exprime sa satisfaction (son optimisme) de constater la présente du Conseil de l'Europe au sein de cette Alliance.
 - o II est souhaitable que les jeunes aient un rôle au sein de l'Alliance.
 - o II faut promouvoir des instruments viables à long terme.
 - o Félicitations pour le projet de Davos.
 - Il recommande que la CP produise des éléments factuels//CDEDU.
 Demander aux OING plus anciennes et expérimentées de partager leur expérience avec les OING et les personnes qui prennent part actuellement au comité directeur.
 - Exemple du GRECO : la FEDE n'a pas d'exemples de corruption dans l'éducation. Coopération fructueuse avec un organe de la société civile.

8. Remarques de clôture du Président/Date de la prochaine session

Nous tenons à remercier le secrétariat pour son travail soutenu.

Prochaine session: 9 au 11 octobre 2023